#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

## **DELIBERATION N° 2024.2.2** Nomenclature N° 5.8

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

> MAIRIE LOUDUN

> > 22

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

## **SEANCE DU 31 JANVIER 2024**

Date de la convocation

Nombre de conseillers

25.01.2024

En exercice

Présents

**Votants** 

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

L'an deux mille vingt quatre

le trente et un janvier.

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS. Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. DAZAS, Maire; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT. Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

### ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLON, M. BONNET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE Pouvoir de Mme Geneviève TRAVOUILLON à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire de Loudun à intervenir en intervention volontaire devant la Cour administrative de Bordeaux pour la requête déposée par l'association « Bien Vivre en Loudunais » contre la Société LOUDUNAIS ENERGIES 1

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

VU la délibération N° 2023.5.5 du Conseil Municipal de Loudun en date du 12 juillet 2023, exprimant un avis défavorable au projet de parc éolien « Plaine d'Insay » porté par la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1, composé de 6 éoliennes et 1 poste de raccordement, localisé sur les communes de Mouterre-Silly et Les Trois Moutiers.

Considérant l'avis défavorable du commissaire-enquêteur,

Considérant l'arrêté préfectoral N° 2023-DCPPAT/BE-196 en date du 19 octobre 2023 portant refus de la demande déposée par la société SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1, d'exploiter un parc éolien dit « La Plaine d'Insay », sur les communes de Mouterre-Silly et Les Trois Moutiers.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

| Acte rendu exécutoire après transmission |
|--|
| en Sous-Préfecture le : 8 FEV. 2024      |
| Publié le : 8 FEV. 2024                  |
| Notifié le :                             |

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240131-2024-2-2-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024

Considérant que le secteur d'implantation du projet présente une forte densité de monuments historiques et se situe à proximité de plusieurs sites patrimoniaux remarquables, dont notamment le site patrimonial remarquable de Loudun (3,2 km),

Considérant que les éoliennes seront visibles ou pourront être en covisibilité avec des éléments patrimoniaux protégés dont la Tour Carrée de Loudun, le quartier historique du Martray et le Château d'Oiron, ce qui induira un porté-atteinte indéniable aux monuments en dégradant le cadre dans lequel ils s'inscrivent,

Considérant que l'association « Bien Vivre en Loudunais » a manifesté son opposition au projet et a décidé de déposer une requête contre la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ réaffirme son opposition totale au projet éolien « Plaine d'Insay » porté par la SAS Loudunais Energies 1,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice en intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour la requête déposée par l'association « Bien Vivre en Loudunais » contre la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1.

La secrétaire de séance, Sandrine LAMBERT Pour extrait conforme, Le Maire.

Wennel\*

Jei DAZAS